

Conseil d'administration n°37 du 11 mai 2022 Compte-rendu

Présents :

Ville de Toulouse :

Madame Nicole Yardeni, Présidente

Monsieur Samir Hajije, Conseiller Délégué

Monsieur Alexandre Durand, Directeur Général de la culture

Toulouse Métropole :

Monsieur Gérard André, Vice-Président

Madame Nina Ochoa, Conseillère Métropolitaine

État :

Madame Marie Angelé, Conseillère pour les Arts Plastiques, DRAC

IsdaT :

Monsieur Jérôme Delormas, Directeur Général

Collège des personnels enseignants :

Messieurs François Chastanet, Etienne Cliquet, Thierry Vosdey

Madame Nathalie Bruyère

Collège des personnels non-enseignants :

Madame Selena Gil

Invités :

Monsieur Alain Gonzalez, Directeur administratif et financier

Madame Laureen Crespi, gestion administrative, rédactrice du compte-rendu

Excusés :

Monsieur Francis Grass – pouvoir à Mme Yardeni

Monsieur Pierre Esplugas-Labatut – pouvoir à M. André

Monsieur Jean-Paul Bouche – pouvoir à M. Hajije

Monsieur Maxime Boyer

Madame Agathe Roby

Monsieur Michel Roussel

Monsieur Bruno Mikol

Monsieur Emmanuel Pidoux

Madame Nadine Laurens

Monsieur David Mozziconacci

Madame Marion Muzac

Monsieur Yannick Callier

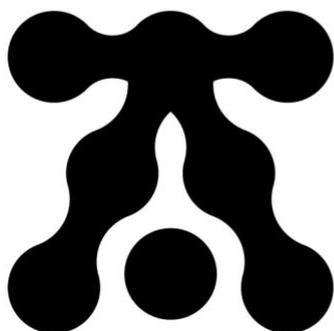
Madame Christine Sibran

Monsieur Matthieu Pointeau

Monsieur Nikita Suaud

Monsieur Evan Rothstein

Monsieur Yann Chevallier



Ordre du jour :

- Approbation de la délibération :
 1. Création du comité social territorial.

Madame la Présidente ouvre la séance à 14 h.

Délibération

Délibération 320/2022 : Création du comité social territorial

Alain Gonzalez explique que la loi de modernisation de la fonction publique territoriale a acté la fusion du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), et créé à compter du 1^{er} janvier 2023 une nouvelle instance : le comité social territorial. Les prochaines élections professionnelles ayant lieu le 8 décembre 2022, nous étions donc dans l'obligation de voter la création de ce comité 6 mois en amont, soit avant le 8 juin 2022.

Ces élections sont portées par les organisations syndicales. Elles ont donc été reçues avant la présentation de cette délibération.

Il a été convenu de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse (collège employeur) égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants (collège employé).

Ce nombre est ainsi fixé à 8 représentants : 4 titulaires et 4 suppléants représentant l'établissement (collège employeur) et 4 titulaires et 4 suppléants représentant le personnel (collège employé). Les représentants des membres du collège employeur seront désignés par la Présidente parmi les membres du conseil d'administration.

Il a aussi été convenu de recueillir l'avis des représentants de l'établissement sur un point à l'ordre du jour ; chaque collège émet son avis à la majorité de ses membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix au sein d'un collège, l'avis de celui-ci est réputé avoir été donné.

François Chastanet interroge sur la fréquence des réunions du comité social territorial.

Alain Gonzalez précise que le nombre de réunion sera équivalent au comité technique. Cela sera indiqué dans le règlement intérieur qui sera approuvé lors de la première réunion du comité social territorial.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

Etienne Cliquet demande la date du prochain conseil d'administration, et souhaiterait que l'ordre jour et les délibérations soient transmises à l'avance.

Alain Gonzalez indique que le prochain CA aura lieu le 22 juin à 14 h. Les documents seront transmis le plus tôt possible.

Nathalie Bruyère souhaite savoir où en sont les échanges sur le temps de travail du personnel enseignant.

Alain Gonzalez précise que des rencontres sont en cours. Ce dossier sera intégré dans le règlement intérieur.

Madame la Présidente lève la séance à 14 h 30.

La Présidente,

Nicole Yardeni